

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne sert à rien d'insister davantage. J'ai dit au député que j'étais d'accord avec lui. Les explications qui ont été fournies étaient acceptables. Ce n'est qu'après que le député d'Hamilton-Ouest eût tenté de continuer après avoir proposé sa motion que j'ai cru bon de faire cette mise en garde. Les motions.

M. Baldwin: Votre Honneur n'a pas demandé à la Chambre de se prononcer.

M. l'Orateur: Le député d'Hamilton-Ouest a-t-il la permission de poursuivre l'examen de la motion qu'il a présentée à la Chambre?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: J'entends des oui et des non. Le député sait qu'il faut le consentement unanime avant que la motion soit mise aux voix, et il n'y a pas assentiment unanime.

LES CÉRÉALES

LES PAIEMENTS PROVISOIRES

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom de M. Lang, ministre d'État) demande à présenter le bill C-157 tendant à autoriser des paiements provisoires pour la campagne agricole 1969-1970, à l'égard du grain non battu dans les provinces des Prairies.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

LES DÉGÂTS NUCLÉAIRES

LA RESPONSABILITÉ CIVILE EN MATIÈRE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le bill C-158 concernant la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA NOMINATION DE L'ORATEUR COMME DÉPUTÉ DE LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à déposer le bill C-159, concernant la nomination de l'Orateur de la Chambre des communes comme député de la circonscription électorale de la colline du Parlement.

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de Fundy-Royal d'appuyer ma motion. Je remercie aussi tous les membres des autres partis qui ont manifesté leur intérêt à l'égard de ma motion.

L'objet du présent bill est de permettre à la Chambre, lorsqu'elle est présidée par un Orateur en qui elle a pleine confiance, comme c'est le cas à l'heure actuelle, de prendre les mesures nécessaires afin que le titulaire du poste demeure en place d'une législature à l'autre. Mon bill préserve le principe selon lequel chaque nouvelle législature doit élire son propre Orateur. Par ailleurs, un Orateur doit être élu dans une circonscription électorale. Le projet de loi que je présente faciliterait la continuité que nous souhaitons tous. J'espère que les députés l'étudieront avec soin et que les leaders à la Chambre trouveront un moment pour en discuter.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES BANQUES D'ÉPARGNE DE QUÉBEC

MODIFICATION RELATIVE AUX SUCCURSALES

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre des Finances) propose la 1^{re} lecture du bill S-2 (émanant du Sénat), modifiant la loi sur les banques d'épargne de Québec.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES ET BRITANNIQUES

MODIFICATIONS RELATIVES À CERTAINES DISPOSITIONS

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre des Finances) propose la 1^{re} lecture du bill S-6 (émanant du Sénat), modifiant la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques ainsi que d'autres dispositions législatives relatives aux questions visées par certaines de ces modifications.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE ÉTRANGÈRES

MODIFICATIONS RELATIVES À CERTAINES DISPOSITIONS

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre des Finances) propose la 1^{re} lecture